



REGLEAU

Programme de Renforcement de la
Gouvernance Locale de l'Eau et de
l'Assainissement en Haïti

**APPROCHE SYSTÉMIQUE
DU SECTEUR EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT :
*TRANSFORMATIONS
ET PERSPECTIVES***

SOMMAIRE

■	APPROCHE SYSTÉMIQUE DU SECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : <i>TRANSFORMATIONS ET PERSPECTIVES</i>	4
■	ADOPTER UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE POUR LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES EPA	6
	1. Cartographie et analyse des acteurs	7
	2. Les Acteurs au Centre	9
	3. Approche multi-acteurs, multi-niveaux	12
■	CONCLUSION	15
■	CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS	16



La Coopération suisse en Haïti, dans le cadre du Programme de renforcement de la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement (REGLEAU), a appuyé la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), avec le support technique de Helvetas Swiss Intercooperation, afin de promouvoir un modèle de gouvernance décentralisée des services d'eau potable et d'assainissement (EPA).

Ce modèle, fondé sur une approche systémique et intégrée, répond aux défis structurels du secteur en Haïti, en plaçant les municipalités au cœur de la maîtrise d'ouvrage des services EPA. Il vise à garantir une gestion plus efficace, durable et de proximité, au bénéfice direct des populations, en particulier les plus vulnérables.

Mis en œuvre dans les communes de Jacmel, Baintet, Marigot et La Vallée-de-Jacmel (Sud-Est), puis partiellement répliqué à Chardonnières et Anse-à-Veau (Sud et Nippes), le programme REGLEAU a démontré la pertinence d'un tel modèle pour renforcer durablement la gouvernance locale. Il a permis d'améliorer l'accès aux services, de structurer le dialogue entre acteurs institutionnels et de consolider le rôle des collectivités territoriales dans un secteur historiquement centralisé et fragmenté.

Au-delà des résultats opérationnels, REGLEAU a généré des enseignements clés pour l'ensemble du secteur. Il a contribué à formaliser des pratiques, des outils et des mécanismes de coordination qui constituent aujourd'hui des références pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'eau engagée par la loi-cadre de février 2009.

Dans cette perspective, la Coopération suisse, en collaboration avec ses partenaires, met à disposition une boîte à outils composée de six documents de capitalisation couvrant des thématiques essentielles :

1. Genre et inclusion : garantir un accès équitable aux services Eau Potable et Assainissement,
2. Approche systémique du secteur Eau Potable et Assainissement : transformations et perspectives,
3. Gouvernance des services d'eau : maîtrise d'ouvrage et délégation de la gestion du service,
4. Maîtrise d'ouvrage communale : les acquis de l'approche systémique,
5. Protection des sources : expériences du REGLEAU dans le Sud-Est,
6. Suivi-évaluation de la prise de fonction en maîtrise d'ouvrage : enseignements et outils pour accompagner les municipalités.

Cette publication vise à nourrir le débat sectoriel et à soutenir les institutions nationales, les collectivités territoriales, ainsi que les partenaires techniques et financiers dans leurs réflexions stratégiques et leurs prises de décision. Elle constitue également un appel à renforcer les investissements dans des approches territorialisées, inclusives et résilientes, indispensables face aux crises multiples que traverse le pays.

La Coopération suisse réaffirme, avec cette initiative, l'importance de soutenir une gouvernance locale forte et structurée, condition essentielle pour garantir un accès équitable et durable aux services d'eau potable et d'assainissement en Haïti.

Elle remercie l'ensemble de ses partenaires : Helvetas Swiss Intercooperation, le Groupe de recherche et d'intervention en développement et en éducation (GRIDE), Experts en systèmes, structures et associés (EXXSA), l'Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA) Sud, la DINEPA, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, les municipalités, les opérateurs de services et les communauté, pour leur engagement dans la mise en œuvre de ce modèle.

Elle appelle enfin l'ensemble des acteurs du secteur à s'approprier ces outils, à renforcer les synergies institutionnelles et à poursuivre les efforts en faveur d'une gouvernance renouvelée, au service des populations haïtiennes.



**Cheffe de Coopération
Coopération Suisse en Haïti**

APPROCHE SYSTÉMIQUE DU SECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : **TRANSFORMATIONS ET PERSPECTIVES**



Atelier de capitalisation avec les partenaires du REGLEAU à Jacmel, juillet 2025

Le programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU) est la première initiative nationale visant à décentraliser la fourniture des services d'eau potable et d'assainissement, conformément à la loi de réforme du secteur adoptée en 2009. Bien que la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et ses bureaux régionaux (OREPA) soient officiellement chargés de la régulation et des opérations, ils continuent jusqu'à aujourd'hui d'assurer directement l'exploitation et la gestion des services EPA. Cette situation est en décalage avec la loi de réforme, qui prévoit la séparation des fonctions et le transfert de la maîtrise d'ouvrage des services EPA aux municipalités. La mise en œuvre du programme REGLEAU a offert aux différents acteurs, dont le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), la DINEPA, l'OREPA Sud, les mairies pilotes, l'opportunité d'expérimenter la décentralisation de la maîtrise d'ouvrage depuis la planification jusqu'à la gestion du service, et aussi les défis associés à cette décentralisation.

« Le programme REGLEAU utilise plusieurs leviers déterminants : un cadre juridique (2009) propice au changement, une volonté politique affirmée de la DINEPA en faveur de la décentralisation, l'ouverture et l'engagement des OREPA, une forte implication des communautés et des autorités locales (maires, CASEC), le financement des ouvrages assuré par REGLEAU et la présence opérationnelle de l'équipe Helvetas. Au-delà des nombreuses difficultés que traverse le pays, les principaux obstacles identifiés sont le déficit d'ingénierie sociale, le manque de financements et de compétences spécifiques au sein des municipalités, ainsi que l'absence de lignes budgétaires dédiées aux infrastructures du secteur EPA en Haïti.»

— Philippe Eliscar, Directeur OREPA SUD



Philippe Eliscar,
Directeur OREPA SUD

ADOPTER UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE POUR LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES EPA.

Les approches de renforcement des systèmes consistent à mettre en œuvre des mesures et/ou à appuyer des interventions qui consolident un ou plusieurs aspects, dans le but d'améliorer la durabilité des services EPA. Une approche systémique implique une diversité d'acteurs publics et privés, issus d'institutions et d'organisations aux niveaux national et local, œuvrant collectivement pour réguler, mettre en œuvre et assurer la redevabilité des services.

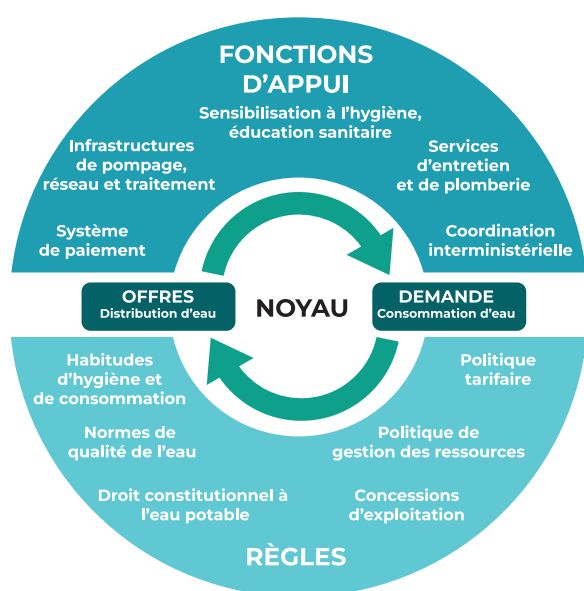


Figure 1. Le système de marché appliqué à la fourniture des services WASH basé sur [Le Guide Opérationnel de la démarche M4P : « Comment réorienter le fonctionnement des marchés au bénéfice des pauvres »](#), 2ème édition, The Springfield Centre (2015) financée par SDC et DFID.

Adopter une approche systémique dans le secteur EPA, c'est réfléchir en termes d'acteurs qui s'adaptent à de nouvelles fonctions ou les assument, en vue de la mise en œuvre effective de la réforme du secteur (2009). La DINEPA, les OREPA et les acteurs municipaux ont des rôles définis par cette loi, que ce soit en matière de régulation, de contrôle de la qualité, de maîtrise d'ouvrage ou de gestion des infrastructures EPA.

L'approche systémique de REGLEAU s'inspire des enseignements du secteur du développement des systèmes de marché. En particulier, nous appliquons les principes clés de l'approche Making Markets Work for the Poor (M4P) à un système EPA. Le message central est que le changement systémique constitue l'essence d'un développement à grande échelle et durable. Certaines des principales fonctions sont représentées dans la figure 1, illustrant un système de marché appliqué à la prestation des services EPA. Les « Règles » correspondent aux fonctions de régulation et de contrôle qualité, qui servent de fondation aux fonctions techniques, les « Fonctions d'Appui », permettant de réaliser la fonction centrale (Noyau) de fourniture des services.

Pour opérationnaliser l'approche systémique, REGLEAU se focalise sur les trois orientations suivantes :

1. Cartographie et analyse des acteurs
2. Les acteurs au centre¹
3. Approche multi-acteurs et multi-niveaux

1. CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES ACTEURS²

Une analyse approfondie et participative des acteurs et des fonctions a permis de :

- Identifier les lacunes/goulets d'étranglement dans le système de fourniture des services EPA
- Élaborer une vision de changement en vue du transfert de la maîtrise d'ouvrage aux municipalités, conformément à la réforme de 2009 du secteur en Haïti
- Concevoir des interventions ciblées afin de maîtriser les goulets d'étranglement.

Pour initier le processus de transition, REGLEAU a créé des espaces de dialogue permettant aux acteurs de partager leurs préoccupations et leurs aspirations liées à cette transition. Les discussions se sont concentrées sur l'évolution des rôles dans la prestation des services EPA, passant d'un modèle où l'OREPA assure toutes les fonctions de prestation des services à un modèle où les municipalités assument la fonction de maîtres d'ouvrage, avec un contrôle qualité, un accompagnement et un suivi assurés par l'OREPA. Ce nouveau modèle ambitionnait aussi la formalisation des relations entre les usagers et les opérateurs privés des systèmes d'adduction d'eau potable pour augmenter la transparence, la redevabilité, la protection des sources. (Figure 2)³.

1 Soit un projet piloté par les institutions locales et les usagers, où REGLEAU outille la décision, la gestion et la redevabilité pour des services EPA durables.

2 Voir Analyse de Situation et Conception de Programme de Renforcement des Systèmes EPA.

3 Dans un premier temps, l'OREPA a recommandé que les municipalités agissent en tant que co-maîtres d'ouvrage pour les systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural, avec l'appui des partenaires du programme REGLEAU, tandis qu'elle maintenait sa supervision et sa direction des systèmes d'approvisionnement en eau en milieu urbain.

DINEPA	OREPA	Municipalités appuyées par les CASEC		Opérateurs privés	Associations des usagers	Usagers
Cadre réglementaire	Suivi (couverture, fonctionnement, qualité de l'eau)	Passation de marchés (études techniques, travaux)	Protection des sources	Gestion Technique	Transparence et redevabilité	Paiement des services
Normes techniques	Contrôle technique (respect des normes et réglementations)	Supervision des travaux	Choix et délégation du modèle de gestion	Gestion Commerciale	Appui à la protection des sources	Respect des mesures de protection des sources
Stratégies, plans et budgets nationaux	Conseil (technique, social / administratif)	Budgétisation et gestion des fonds	Collecte et gestion des redevances des usagers; mobilisation fiscale	Gestion Financière	Représentation des usagers (satisfaction, dialogue)	Respecter l'usage et hygiénique des points d'eau

Figure 2. Modèle (simplifié) des rôles des acteurs principaux selon la vision de la réforme du secteur : maîtrise d'ouvrage assurée par les municipalités, avec l'OREPA centré sur le suivi, le contrôle qualité et processus d'accompagnement.

L'Annexe 1 montre une représentation plus complète de la vision des rôles des acteurs principaux du secteur de l'EPA, telle que définie par la loi-cadre de 2009, ainsi qu'un aperçu du modèle de prestation des services tel qu'il existait au début de REGLEAU (2018).

La création et la mise en fonctionnement des Unités d'Eau Potable et d'Assainissement (UEPA) dans les mairies pilotes ont contribué à projeter un autre regard sur le secteur et à créer une autre dynamique au sein des administrations municipales. Composée d'agents municipaux (tels que le directeur général, l'administrateur, l'ingénieur communal) ainsi que des TEPAC, l'UEPA agit comme le bras opérationnel de la maîtrise d'ouvrage communale, sous la responsabilité politique et la direction du ou de la maire, pour la planification et la mise en œuvre des systèmes d'approvisionnement en eau et des infrastructures d'assainissement.

« REGLEAU nous a conduits à revoir notre approche habituelle en matière de construction et de réhabilitation des systèmes d'eau. Nous n'étions pas tenus de mettre en œuvre des pratiques de gestion intégrée des ressources en eau pour la protection des sources. Ces travaux étaient généralement envisagés après l'achèvement du système. Désormais, avant les travaux, nous utilisons une méthodologie plus structurée pour délimiter les zones de protection et mettre en place des mesures de conservation des sources. »

— Ing. André Junior Louis, URD Technique Sud-Est (OREPA Sud)

2. LES ACTEURS AU CENTRE

« La particularité du programme REGLEAU réside dans l'implication des municipalités. On voit souvent des ONG intervenir sur le terrain sans que les autorités ne sachent réellement ce qu'elles font. Avec le programme REGLEAU, ce sont les municipalités qui sont au cœur des activités. Nous nous engageons, et nous acquérons des compétences. C'est ce qui fait toute la différence. Je suis Directrice Générale de la municipalité de Marigot depuis un an et demi. Durant cette période, j'ai acquis beaucoup de compétences et d'expérience, à travers des formations et le travail de terrain. Je peux désormais mobiliser ces acquis dans d'autres projets du secteur EPA. J'ai aussi beaucoup appris sur l'administration. Personnellement, ce qui a été le plus important pour moi, c'est la manière dont nous avons appréhendé les réalités. REGLEAU m'a permis de découvrir de nombreuses choses sur les relations humaines, sur la manière dont les gens perçoivent les autorités locales et l'administration. C'est tout un processus d'échanges humains. Dans le programme, il y a une transparence et une rigueur administrative. C'est une manière de faire que je peux réutiliser dans d'autres projets. En tant que jeune professionnelle, je fais toujours attention à ne pas cautionner, ni contribuer à, quelque chose qui pourrait avoir un impact négatif sur ma communauté. Mais je n'ai pas cette crainte avec REGLEAU. Même si tout n'a pas été parfait, REGLEAU est un exemple de rigueur et de transparence. »

— **Emmanise Saintil, Directrice Générale de la mairie de Marigot**

Conformément à la vision cible du système, les partenaires de REGLEAU savent qu'adopter la bonne stratégie de positionnement est déterminant afin que les acteurs s'impliquent eux-mêmes et posent les actions nécessaires, assumant ainsi leurs responsabilités. « Les acteurs au centre » signifie agir par leur entremise plutôt qu'à leur place : c'est l'essence de l'approche systémique, où les fonctions sont exécutées par les acteurs du système eux-mêmes. Dans ce cadre, l'OREPA, EXSSA, GRIDE et Helvetas interviennent comme facilitateurs temporaires, en appui à l'expérimentation concrète par les acteurs locaux de leurs nouvelles fonctions, qu'elles soient changées et/ou adaptées.

Mais, l'approche systémique exige un renforcement des capacités structuré et ambitieux des acteurs locaux afin de leur permettre de mieux exercer leurs fonctions ou d'en assumer de nouvelles. La mise en capacités s'effectue à trois rangs —sectoriel, institutionnel/organisationnel et individuel.

Au niveau sectoriel, REGLEAU a facilité des espaces d'échange entre la municipalité et les acteurs, d'un côté avec les opérateurs privés, et de l'autre avec l'OREPA/DINEPA, et a contribué au développement du référentiel technique national d'Haïti pour le secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement (EPA), ainsi qu'à sa divulgation dans les espaces de formation.

Au niveau institutionnel, REGLEAU a appuyé les municipalités dans l'établissement des UEPA et des conditions requises pour son fonctionnement, y compris les ressources, les équipements et matériaux nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que les mécanismes de collaboration.

Au niveau individuel, REGLEAU a formé les membres de l'UEPA afin de renforcer leurs capacités techniques et managériales, ainsi que les opérateurs privés et les membres de la communauté pour leur permettre de remplir leurs rôles dans la prestation de services et la redevabilité.

Accompagnement de l'apprentissage pratique : Adapté aux différents types d'acteurs, l'appui de REGLEAU vise à renforcer leur motivation, leurs capacités et leur autonomie dans l'exercice de leurs fonctions. Inspiré du modèle de « Champion » (Kiel et McLendon, 1990), REGLEAU a adopté une approche en trois niveaux pour accompagner les UEPA nouvellement constituées dans la mise en œuvre progressive du processus en 27 étapes, visant la réalisation des ouvrages d'adduction d'eau potable et la gestion du service. Elle inclut la formation des acteurs municipaux à la commande d'études techniques et au partage de leurs résultats avec les communautés, à la conduite de prises de décisions collectives avec les représentants communautaires, à la contractualisation et au suivi des entreprises chargées de la mise en œuvre, ainsi qu'à la délégation de la gestion du service.

« Les attentes étaient élevées au début, lors de la phase de planification du programme REGLEAU, mais j'ai constaté une certaine lenteur après. Mes collègues d'autres communes et moi avons exprimé notre mécontentement : au bout d'un an de travail avec Helvetas, la formation semblait être le seul résultat concret. Mais aujourd'hui, je comprends pourquoi les choses n'ont pas avancé rapidement. Il fallait prendre le temps d'impliquer, de former et d'informer la population pour assurer la réussite du projet. Nos attentes ont été comblées. Au début, je voulais que ça aille vite, je voulais voir les infrastructures sortir de terre rapidement. Je ne pensais pas à la durabilité du travail ni à l'implication de la communauté. Tout le temps consacré à la sensibilisation, à la formation et à l'information est pleinement justifié, trois ans après le lancement du programme. »

— Marie Yolaine Philippeaux, Mairesse de La Vallée-de-Jacmel

Au fil du temps et à travers différents projets d'approvisionnement en eau, le rôle d'OREPA/REGLEAU a évolué. Il est passé de celui d'expert montrant l'exemple aux membres de l'UEPA, à celui de co-facilitateur travaillant aux côtés des acteurs municipaux, et enfin à celui de conseiller, accompagnant l'UEPA à distance. Parallèlement, l'UEPA a commencé comme observateur lors des premiers projets, suivant chaque étape mise en œuvre par OREPA/REGLEAU, puis comme co-facilitateur aux côtés de l'équipe OREPA/REGLEAU dans les projets suivants, jusqu'à prendre progressivement les commandes, « depuis le siège du conducteur », tandis qu'OREPA/REGLEAU joue un rôle de conseiller ou de caisse de résonance (voir Figure 3).

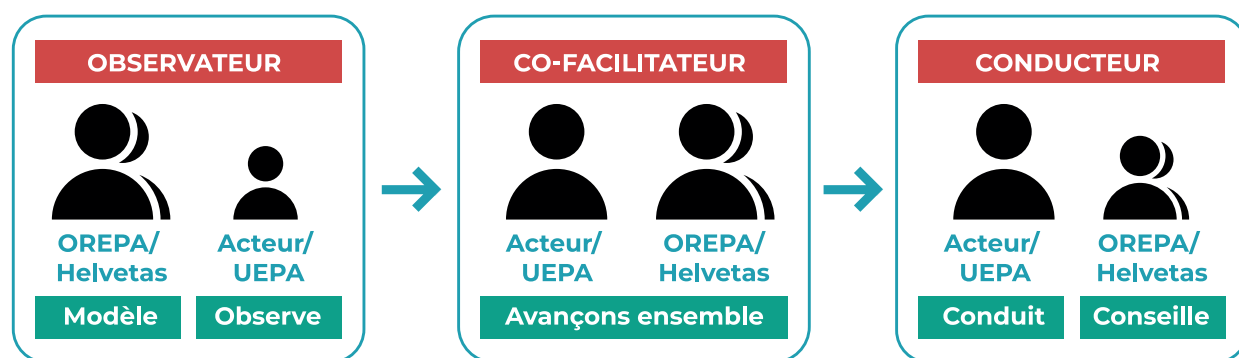


Figure 3. Suivi de la progression des équipes UEPA dans l'appropriation de leur rôle de maître d'ouvrage

« Dans un premier temps, l'UEPA agit en tant qu'observatrice. Elle évolue ensuite vers un rôle de co-facilitatrice et, grâce à l'expérience acquise, devient progressivement capable de conduire le processus avec un accompagnement minimal. D'après l'expérience de la DINEPA, ce processus d'autoévaluation, au cours duquel l'UEPA passe du rôle d'observatrice à celui de co-facilitatrice, puis à celui de pilote, est pertinent, car il permet aux membres de l'UEPA de prendre conscience de leur progression et de comprendre comment celle-ci renforce leurs compétences et leurs connaissances. »

— Ing. André Junior Louis, URD Technique Sud-Est (OREPA Sud)

3. APPROCHE MULTI-ACTEURS, MULTI-NIVEAUX

Une dynamique multi-acteurs solide et bien structurée est indispensable pour assurer une gouvernance efficace, renforcer la redevabilité et améliorer la performance ainsi que la durabilité des services d'eau potable en Haïti. Dans de nombreuses zones, les services fonctionnent de manière fragmentée, avec peu de coordination entre les différents acteurs, l'absence ou la faiblesse des associations d'usagers, et un manque de ressources humaines et financières pour permettre à l'OREPA d'assurer un rôle effectif de régulation, d'appui et de suivi auprès des opérateurs et des autres parties prenantes. Le flou autour de l'arrangement institutionnel et la faible dynamique multi-acteurs entre la DINEPA, les OREPA, les communes, les Conseils de l'administration de la section communale (CASEC), les exploitants et usagers constituent un défi de cette gouvernance locale. (Morlat & Naulet, 2021).

« Avant REGLEAU, il y avait moins de liens entre le MICT et la DINEPA. Cela change maintenant que nous cherchons à renforcer le dispositif d'accompagnement sur les aspects techniques des services de l'EPA fournis par les municipalités. La DINEPA est favorable à ces mesures progressives, alors que d'autres secteurs ne sont pas encore au même niveau de motivation et d'intérêt. REGLEAU peut être un exemple pour les autres ministères sur la façon de créer le niveau minimal de capacité. »

— Sharina Lochard, Coordinatrice du MICT

Bien que REGLEAU soit centré sur la gouvernance locale, son approche systémique mobilise les acteurs pertinents des institutions nationales et régionales afin de créer un environnement favorable à la décentralisation des services. Le programme travaille avec l'ensemble des acteurs du système pouvant appuyer la maîtrise d'ouvrage communale, qu'ils proviennent du secteur public, privé, de la société civile, du milieu académique ou des médias. Ces acteurs appuient, d'une façon ou d'une autre, les institutions et organisations locales chargées de la mise en œuvre.

« Dans la perspective de la loi de 2009, nous savions qu'il était nécessaire de changer notre façon de travailler avec les municipalités. Depuis le lancement de REGLEAU en 2018, la collaboration entre les municipalités et la DINEPA s'est améliorée. Avant REGLEAU, lorsque la DINEPA venait exécuter des travaux, nous informions les municipalités des décisions prises, mais elles ne se sentaient pas et n'agissaient pas comme des parties prenantes — elles étaient plutôt spectatrices, loin de jouer un rôle de maître d'ouvrage. Grâce à REGLEAU, les municipalités prennent désormais des décisions sur la manière dont les travaux doivent être réalisés. Cela témoigne d'un transfert de philosophie et de savoir-faire. »

— **Philippe Eliscar, Directeur Régional OREPA SUD**

En marge de leur futur rôle de maître d'ouvrage, les acteurs municipaux s'approprient eux aussi, dans leur fonctionnement, de nouvelles approches centrées sur le dialogue et le partenariat. Ils ont collaboré avec la DINEPA pour conceptualiser le futur modèle du secteur EPA, intégré les techniciens en eau potable et assainissement (TEPAC) au sein de leur équipe UEPA et travaillent en étroite collaboration avec l'OREPA qui leur apporte un accompagnement technique dans la mise en œuvre des projets EPA. En outre, les municipalités ont resserré leurs liens avec les chefs de section communale (CASEC) et amorcé à la formalisation d'un dispositif clarifiant les modalités d'intervention des CASEC pour la fourniture des services d'eau. Cette nouvelle dynamique s'est également traduite par l'introduction de nouveaux dispositifs institutionnels pour la gestion et la redevabilité des services d'eau, notamment à travers l'adoption d'un modèle de gestion faisant appel à des opérateurs privés (gestionnaires professionnels) et la création d'associations d'usagers de l'eau chargées de représenter les intérêts de la population. Au-delà de la nouvelle dynamique engagée avec la DINEPA, les municipalités ont resserré leurs liens avec les CASEC et amorcé la formalisation d'un dispositif précisant leurs rôles et leur rémunération dans la fourniture des services d'eau.

« REGLEAU privilégie le dialogue afin que les priorités soient définies conjointement. Le principal changement, c'est que les municipalités et les CASEC décident désormais ensemble des travaux à réaliser, sur la base d'informations accessibles et partagées de manière transparente. Cela n'a été possible que parce que nous, en tant que municipalité, sommes allés vers la communauté pour partager les résultats et consulter les CASEC ainsi que la population sur leurs impressions, leurs idées et leur niveau d'adhésion. L'approche consistant à réaliser des études techniques suivies de séances de restitution est appréciée, car elle renforce la compréhension des CASEC, leur permettant ainsi de promouvoir, voire de défendre, les projets retenus si nécessaire. »

— **Clive Mc Calla, Maire de Bainet**

« Nous avons de bonnes relations avec la municipalité. Notre rôle est de suivre l'avancement des travaux sur le terrain pour les systèmes d'eau en construction et d'en informer la municipalité. Ce rôle devient encore plus important pendant la saison des pluies, lorsque l'accès est limité et que les superviseurs de l'UEPA ne peuvent pas se rendre sur le chantier. Je connais suffisamment bien le processus pour pouvoir faire un retour aux superviseurs lorsqu'ils ne sont pas présents. »

— **Samson DABADY, CASEC de la 3ème section Morne-à-Brûler, La Vallée-de-Jacmel**

« Grâce à REGLEAU, nous apprenons à mieux collaborer avec nos partenaires. Les liens entre la mairie, ses partenaires et la communauté se sont renforcés. Rien ne peut se faire dans les communautés sans passer par les CASEC. Par exemple, ils ont leur mot à dire dans l'organisation du comité de gestion des kiosques à eau. Ils jouent aussi un rôle d'intermédiaire entre les citoyens, la municipalité et les responsables des projets. Ce qui m'a le plus marqué, c'est le fait que nous soyons capables de réaliser des travaux dans des zones reculées : cela nous a rapprochés de nos citoyens en milieu rural. »

— **Loudie CESAR, Mairesse de Jacmel**

CONCLUSION

L'approche systémique est une stratégie intégrée capable d'apporter de la transformation dans la gestion des services EPA en Haïti. Les trois orientations de cette approche mise en œuvre par REGLEAU, à savoir la cartographie et l'analyse des acteurs, les acteurs au centre, et l'approche multi-acteurs et multi-niveaux, ont permis à la DINEPA, à l'OREPA Sud, au MICT et aux maires des quatre communes pilotes de prendre des mesures sans précédent, notamment la création des UEPA, et de piloter une expérimentation du transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes.

« REGLEAU nous a transmis les bases essentielles pour assurer la direction globale des services d'eau en tant que maître d'ouvrage. Il appuie notre travail avec les CASEC qui représentent les communautés. Nous progressons vers la pleine prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le secteur de l'eau. À terme, la DINEPA se référera à la municipalité pour tout ce qui concerne la gestion de projets, tout en continuant à jouer son rôle de régulateur. »

— Marie Yolaine Philippeaux, Mairesse de La Vallée-de-Jacmel

Ce que REGLEAU a facilité	Résultats concrets	Influence sectorielle
La création d'unités EPA au sein des quatre municipalités, en tant que maîtres d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement	16 systèmes d'eau réhabilités, desservant actuellement 33 838 personnes, dont 7 sources sécurisées à travers des mesures techniques, institutionnelles et environnementales	La DINEPA et le MICT reconnaissent la pertinence d'intégrer la création des unités EPA au sein des mairies dans le cadre du programme national de réforme administrative
35 passations de marché cogérées entre l'OREPA Sud et les municipalités pour réhabilitation de SAEP, consultation technique et protection de 7 sources (+2 puits) + blocs sanitaires	8 blocs sanitaires réhabilités et 1 215 latrines construites, bénéficiant à un total de 13 025 personnes Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour 800 détenus à la prison civile de Jacmel	Une première base de critères et d'indicateurs, validée lors d'un atelier avec les municipalités partenaires et les acteurs du secteur, a été transmise à la DINEPA. Ces éléments restent à approfondir et à formaliser dans le cadre d'un processus élargi de concertation sectorielle

CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS

Philippe ELISCAR – Directeur OREPA Sud,
Ing. André Junior LOUIS – URD Technique Sud-Est OREPA Sud,
Loudie CESAR – Mairesse de Jacmel,
Ing. Raymond CADET – Directeur SDUED/DCT/MICT,
Sharina LOCHARD – Coordinatrice du MICT,
Marie Yolaine PHILIPPEAUX – Mairesse de La Vallée-de-Jacmel,
Victor Dominique Clive MC CALLA – Maire de Baintet,
René DANNEAU – Maire de Marigot,
Emmanise SAINTIL – Directrice générale, Mairie de Marigot,
Guiteau RAPHAEL – Directeur général, Mairie de La Vallée-de-Jacmel,
Jean Ronald LOUIS – Directeur général, Mairie de Baintet,
Samson DABADY – CASEC de la 3ème section Morne-à-Brûler,
La Vallée-de-Jacmel.
Raymond NOEL – Coordonnateur d'EXSSA
André LAFONTANT JOSEPH – Coordonnateur de GRIDE
Anciens et actuels staff de REGLEAU, staff d'Helvetas
Dethéonome JEAN LOUIS, Jean-Christophe GOUSSAUD
Juïen DEROY , Wilbens JEUDY , Danio DARIUS, Guerdie Marlie PIERROT,
Mathias PIERRE, Lucien BLASER, Amisial LEDIX, John BROGAN.

ANNEXE 1. L'évolution des rôles des acteurs principaux dans le secteur EPA selon la loi cadre du secteur EPA 2009 mise en œuvre par les partenaires du REGLEAU

Situation actuelle des fonctions principales des acteurs (non-exhaustif) du secteur EPA en Haïti							
DINEPA National	OREPA Déconcentré			CAEPA (Comité) / OP/ CTE	CAEPA	Usagers	ONG
Régulation, contrôle, développement du secteur + Maitre d'ouvrage				Exploitant du réseau délégué	Espace de redevabilité	Consommateur du service public	Selon positionnement prend un rôle de maitre d'ouvrage, ou d'appui au maitre d'ouvrage
Coordination au niveau national	Coordination (niveau régional et départ.)	Coordination, espace de dialogue sur l'eau	Mobilisation communautés / usagers	Gestion technique	Représenter l'intérêt des usagers	Utilise le service	
Planification et budgétisation (niveau macro)	Suivi (couverture, fonctionnalité, qualité de l'eau, performance)	Planification communale	Protection des sources	Gestion technique	Transparence et reddition de comptes (présentation activités, planification, comptes, budgets, etc.)	Paye le service	
				Gestion commerciale		Respect et protection des ouvrages, de la ressource, de l'hygiène	
Développement du cadre réglementaire	Contrôle (application des réglementations et normes, respect des contrats, conformité, etc.)	Budgétisation et gestion des fonds	Passation de marché	Gestion financière			
Définition des normes techniques		Investissements	Mise en place de la gestion			Arbitrage	
Développement des stratégies nationales	Appui-conseil au maitre d'ouvrage (tech., env., soc. et admin.)	Gestion des risques	Suivi des constructions		Expression de satisfactions et attentes	CASEC / ASEC	
Promotion de l'apprentissage, pilotage et innovations	Collecte et gestion des redevances	Planification des constructions	Suivi de la gestion (performance, satisfaction) et de l'accès (qualité, couverture)		Implication dans différents activités (protection des sources, etc.)	Représentation des intérêts de la section	
Observatoire	Coomunication, information sensibilisation	Choix du type de délégation de gestion	Revevabilité envers la population		Suivi	• Facilitateurs des intervenants dans les sections, interaction avec chacun des acteurs de la gouvernance locale; • Participation à certaines fonctions de la MOC • Mobilisation des communautés locales / représentation de leurs intérêts.	

Modèle des rôles des acteurs principaux avant l'application de la vision de la réforme du secteur par REGLEAU

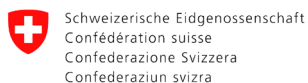
Vision des fonctions principales des acteurs (non-exhaustif) selon la réforme du secteur EPA en Haïti						
DINEPA National	OREPA Déconcentré	Municipalités	Opérateurs Privés ou CTE / CAEPA	Association d'usagers	Usagers	Association de gestion des usagers
Régulation, contrôle, développement du secteur		Maitre d'ouvrage	Exploitant du réseau	Groupe de dialogue et de redevabilité	Consommateur du service public	Espace de redevabilité
Coordination (niveau national)	Coordination (niveau régional et départ.)	Coordination, espace de dialogue sur l'eau	Gestion technique	Représenter l'intérêt des usagers	Paye le service	Regroupe l'ensemble des acteurs 2 fois / an
Planification et budgétisation (niveau macro)	Support technique	Planification et budgétisation EPA (local)	Gestion commerciale	Impliqué dans différents activités (protection des sources, etc.)	Paye le service Respect et protection des ouvrages, de la ressource, de l'hygiène	Transparence et reddition de comptes (présentation activités, planifications, comptes, budgets, etc.)
Développement d'une stratégie nationale	Application des réglementations et respect contrats (suivi et contrôle)	Mobilisation d'investissements	Gestion financière	Porte d'entrée pour les discussions / négociations	Respect et protection des ouvrages, de la ressource, de l'hygiène	
Cadre réglementaire pour la décentralisation	Contrôle de qualité (mise en oeuvre, ouvrages, service fourni)	Passation de marché	CASEC / ASEC Représentation des intérêts de la section - Facilitateurs des intervenants dans les sections, interaction avec chacun des acteurs de la gouvernance locale; - Participation à certaines fonctions de la Maîtrise d'ouvrage - Mobilisation des communautés locales et représentation de leurs intérêts.			Expression de satisfaction et attentes
Définition de normes techniques, de règles (par exemple pour la tarification)	Communication, information, sensibilisation	Contrôle de qualité				
		Protection des sources				
		Suivi (contrat de délégation de gestion, satisfaction, etc.)				

Modèle des rôles des acteurs principaux selon la vision de la réforme du secteur.



APPROCHE SYSTÉMIQUE DU SECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : ***TRANSFORMATIONS ET PERSPECTIVES***

Avec le soutien financier de:



Direction du développement
et de la coopération DDC

Mise en œuvre par:

